

**Compte rendu de réunion publique obligatoire dans le cadre d'une demande
d'autorisation environnementale pour un projet de méthaniseur à SAINTE-MENEHOUD
(MARNE) Cadre : loi N°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production
d'énergies renouvelables-loi Industrie Verte**

Dans le cadre de cette consultation, cette réunion publique d'ouverture s'est déroulée le mardi 28 juillet 2026 de 18h à 20h à la mairie de La Grange aux Bois située rue du Calvaire 51 800 La Grange aux Bois en présence de quelque 80 personnes qui avaient une feuille de présence à disposition à l'entrée de la salle.

Après le mot d'introduction du Commissaire-Enquêteur qui a présenté les raisons de cette réunion et l'ordre du jour, les représentants d'ENGIE BIOZ ont présenté le projet à l'aide d'un diaporama projeté par vidéoprojecteur.

Les principaux thèmes ont été abordés par le pétitionnaire :

→ la situation géographique du projet (investissement de 20 millions d'€), sur le territoire de La Grange aux Bois et isolé par rapport aux habitations, la première habitation se situant à 770 m du site aux Vignettes,

→ le processus de la méthanisation (transformation de la matière organique en l'absence d'oxygène),

→ l'organisation de l'unité de méthanisation avec les différents bâtiments,

→ le traitement de 42 941 tonnes/an de matière organique qui produiront du digestat solide (5300 t) et liquide (33 300 t) qui sera épandu comme fertilisant sur 1700 hectares des environs dans un premier temps avec comme objectif 2600 hectares pour avoir un taux de fréquence de retour à la parcelle tous les 2 ans ainsi que la production du biogaz qui sera épuré pour donner du biométhane envoyé sur la canalisation de transport Na Tran située à proximité immédiate du site.

Les différents impacts du projet ont également été abordés par le porteur de projet tels les odeurs, l'eau, le trafic routier.

Ce dernier point a fait l'objet de précisions adaptées avec les rotations d'apport d'intrants et de reprise de digestat notamment avec les pics de circulation prévus en septembre et octobre.

Cet exposé complet a souvent donné lieu à des interruptions en raison de demandes de précisions de la salle, attentive certes, mais souvent indisciplinée.

La deuxième partie de la réunion a été consacrée aux questions/réponses d'une assistance qui a souvent manifesté tout au long de ce débat inquiétudes et réserves.

En effet les interrogations ont porté essentiellement sur les difficultés de circulation qu'engendreraient les rotations en période de pics, rotations au nombre de 41 soit 82 camions/engins agricoles traversant la commune de Ste Ménéhould, entre fin avril et début

mai, ce qui pose, pour certains, le problème de la localisation du site. Pourquoi le site est-il de ce côté et en pleine forêt ?

L'auditoire a également cherché à comprendre les raisons de l'installation de ce projet dans ce secteur en sollicitant auprès d'ENGIE BIOZ les avantages et les bienfaits que pourraient en tirer la collectivité.

Les arguments avancés par le porteur de projet sont de trois ordres : la production d'énergie renouvelable à la place de l'énergie fossile, la création de 3 emplois locaux non délocalisables et un revenu complémentaire en faveur des agriculteurs.

Les risques olfactifs ont aussi suscité l'intérêt de l'auditoire afin de connaître comment ont été évalués ces risques. La réponse du pétitionnaire basée sur une modélisation avec des hypothèses majorantes permet d'affirmer qu'aucune habitation ne serait concernée par une gêne liée à des émissions odorantes. Une modélisation restant une modélisation, elle devra être corroborée par les faits.

En conclusion, le commissaire-enquêteur a précisé les modalités de cette enquête dite consultation du public qui durera trois mois du 15 juillet au 15 octobre, avec la possibilité pour le public, de faire parvenir ses contributions sur le registre dématérialisé, ainsi que lors des 2 permanences prévues les 2 et 14 septembre en mairie de Ste Ménéhould et également lors de la réunion publique de clôture le 22 septembre.

Le porteur de projet m'a fait savoir, après ce premier débat, qu'il souhaitait par écrit, répondre plus précisément et plus longuement, à toutes les questions, interrogations, contre-propositions émises lors de ce débat. Son mémoire en réponse sera mis en ligne vers la mi-août sur le registre dématérialisé.